

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Berne, le 17 décembre 2014

(bu 426588)

Communiqué de presse commun

Canton de Berne – Conseil du Jura bernois – Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

Politique jurassienne

Le canton fait le point avec ses partenaires institutionnels

Un an après le vote populaire au cours duquel une large majorité du Jura bernois a refusé l'idée de former une nouvelle entité cantonale avec l'actuel canton du Jura, les membres de la délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) ont rencontré le Bureau du Conseil du Jura bernois (CJB), ainsi que les présidences du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) et de la délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) pour faire le point sur les dossiers de politique jurassienne. Il a notamment été question du rapport « statu quo+ », actuellement en phase d'examen par le Conseil-exécutif, et du vote communal à Moutier.

La DAJ, conduite par son président, le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, s'est d'abord déplacée à La Neuveville pour y rencontrer le Bureau du CJB. Le président s'est ensuite rendu à Bienne où il a eu une entrevue avec M^{me} Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, et le maire de Bienne Erich Fehr, président de la DBAJ.

Les parties ont notamment évoqué le rapport sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal, plus connu sous le nom de « statu quo+ », qui a fait l'objet d'une première discussion en décembre au sein du Conseil-exécutif. Les membres de la DAJ n'ont pas manqué d'exprimer, à cette occasion, leur gratitude aux experts qui ont œuvré au sein des différents groupes de travail. Ils ont souligné toute l'importance que le gouvernement bernois attachait à ce document, fruit de près de trois ans de travaux, rappelant que le « statu quo+ » constituait rien de moins qu'une des deux pistes proposées par l'Assemblée interjurassienne (AIJ) dans son rapport final de 2009 en vue de régler l'avenir institutionnel de la région.

Etudier le rapport avec soin

La DAJ a déclaré à ses interlocuteurs que le Conseil-exécutif voulait se donner le temps d'étudier ce rapport avec tout le soin nécessaire, avant de se prononcer sur les propositions contenues dans le document. Les partenaires ont salué l'intérêt que porte le gouvernement à la partie francophone du canton.

Le bureau du CJB, par la voix de son président Willy Sunier, a exprimé le souhait que le gouvernement maintienne l'examen du rapport au nombre de ses priorités et qu'il affiche ses intentions dans les meilleurs délais.

Tant le CAF que la DBAJ souhaitent, pour leur part, que le Conseil-exécutif se prononce rapidement sur le rapport, et s'engage de manière tangible en faveur du bilinguisme cantonal.

Autres thèmes de politique jurassienne

D'autres thèmes de politique jurassienne ont également été abordés avec le CBJ notamment la question des scrutins communaux par lesquels les communes du Jura bernois qui le souhaiteraient pourraient se prononcer sur leur transfert dans le canton du Jura. D'ici au mois de janvier, les cantons de Berne et du Jura ainsi que la commune de Moutier auront mis au point une feuille de route définissant les modalités du vote communal attendu dans la cité prévôtoise.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- M. Michel Walthert, vice-chancelier, au 031 633 75 08 ;
- M. Fabian Greub, secrétaire général du CJB, au 032 493 70 73 ;
- M. Erich Fehr, président de la DBAJ, au 032 326 11 01 (17 décembre, de 14h30 à 16h00) ;
- M^{me} Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, au 079 287 47 15 (17 décembre, de 15h00 à 17h00).